

Applicable pour les personnes fragiles (âgées, dépendantes, handicapées)

 ASSISTANCE À LA PERSONNE Aide directe à la personne : lever/coucher, toilette, habillage, préparation ou prise des repas, entretien du cadre de vie, tenir compagnie etc.	Prix HT	Prix TTC TVA à 5.5% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
Taux horaire (1h)	31,12 €	32,84 €	16,42 €
Intervention courte forfait 1/2h – (34,95€/h)	16,57 €	17,48 €	8,74 €
Intervention occasionnelle/h	40,44 €	42,66 €	21,33 €
Coordination médico-sociale/h	41,52 €	43,80 €	21,90 €
Forfait Coffre à Clef – TVA 10%	86,36 €	95,00 €	47,50 €
7j/7 majoration de 25% les dimanches et jours fériés – Prestation minimum de 30 min			
 ENTRETIEN DU DOMICILE	Prix HT	Prix TTC TVA à 5.5% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
Ménage courant (sans aide financière) - Contrat/h	28,44 €	30,00 €	15,00 €
Ménage courant - Occasionnel/h	31,45 €	33,18 €	16,59 €
Grand nettoyage* (matériel fourni par le client)/h	35,83 €	37,80 €	18,90 €
Grand nettoyage* (matériel fourni par le prestataire)/h	43,96 €	46,38 €	23,19 €
Semaine de 8h à 18h - Prestation minimum de 1H si prestation inférieure à 2H, majoration de 20% du Taux Horaire			
*Nettoyage des vitres et huisseries, lessivage des murs, rangement, évacuation en déchèterie...			
 ACCOMPAGNEMENT VÉHICULÉ⁽²⁾	Prix HT	Prix TTC TVA à 5.5% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
1h minimum (avec ou sans votre véhicule)	30,75 €	32,44 €	16,22 €
Tarif unitaire du kilomètre parcouru (avec nos véhicules)	0,80 €	0,84 €	0,42 €
Longue distance	Sur devis		
Prestation minimum de 1h			
 LIVRAISON À DOMICILE⁽²⁾	Prix HT	Prix TTC TVA à 10% inclus*	Coût TTC après crédit d'impôt**
Livraison simple 1h	30,86 €	33,95 €	16,97 €
Livraison avec avance sur courses 1h	37,80 €	41,58 €	20,79 €
Tarif unitaire du kilomètre parcouru	0,80 €	0,88 €	0,44 €
Prestation minimum de 1h			
 AUTRES SERVICES	Prix HT	Prix TTC TVA	Coût TTC après crédit d'impôt**
Hommes toutes mains - Petit bricolage ⁽³⁾ - TVA 10% /h	42,50 €	51,00 €	25,50 €
Assistance administrative - TVA 10 % /h	32,10 €	35,32 €	17,66 €
Assistance informatique - TVA 20 % /h	41,67 €	50,00 €	25,00 €
Téléassistance - TVA 20%	Tarifs de l'opérateur		
Si prestation inférieure à 2H, majoration de 20% du Taux Horaire			
⁽³⁾Activités relevant de l'article D. 7231-1 du Code du Travail			



L'offre AGE D'OR SERVICES s'inscrit dans le cadre de la loi N° 2005-8421 du 26 juillet 2005 relative au développement des services à la personne. Les prestations AGE D'OR SERVICES peuvent bénéficier d'une TVA réduite (*) et peuvent ouvrir droit à un crédit d'impôt de 50% des sommes dépensées par an et par foyer fiscal (**). Les conditions et plafonds en vigueur sont disponibles à l'article 199 sexdecies du Code Général des Impôts et dans la circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances.

Évaluation des besoins et devis gratuit

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande

Horaires et zone d'interventions et tarifs

Sauf d'être précisé autrement sur la grille tarifaire, nos interventions sont possibles entre 7h et 20h.

Facturation du temps de prestation ou forfait. Tarifs applicables dans la zone A rayon de 10 km.

Majoration de 25% pour les dimanches et jours fériés.

Dans un rayon de 10 à 20 km (Zone B), un forfait déplacement de 17€ par intervention sera facturé uniquement pour les interventions occasionnelles.

Achat de fournitures

Si l'intervention nécessite l'utilisation de matériaux, de produits de traitement et/ou de végétaux, nous pouvons réaliser l'achat. Cette fourniture sera refacturée aux prix d'achats dans le cadre d'une prestation de livraison de courses.



*** : TVA réduite selon taux en vigueur**

cf. art. 279 et 278-0 bis D du code général des impôts



**** : Crédit d'impôt 50%**

cf. art. 199 sexdecies du code général des impôts et circulaire du 11 avril 2019 du ministère de l'économie et des finances

Intervention en mode prestataire.

Pour les nouveaux contrats à compter du 01/01/2023 : Aucun frais d'inscription, Aucun frais de dossiers, Aucun frais de déplacement

- (1) Le taux de TVA réduit à 5,5% concerne les personnes âgées, dépendantes ou en situation de handicap. (2) Pour bénéficier du crédit d'impôt lié aux services à la personne, le client doit avoir consommé au moins une activité exercée à son domicile à titre principal pour que la prestation, accessoire, soit elle-même éligible.

Les moyens de paiement

Prélèvement, virement, CESU Prédéfini, chèque bancaire, espèce (sans crédit d'impôt)

Accueil en agence sur rendez-vous et téléphonique :

Lundi au vendredi : 9h à 12h - 14h à 16h

Réclamation et Règlement des litiges

En cas de réclamation, le Bénéficiaire doit contacter son référent ÂGE D'OR SERVICES ou peut écrire directement au franchiseur

L'ÂGE D'OR EXPANSION - Direction Qualité **45 rue Maurice Berteaux - 78600 LE MESNIL-LE-ROI**

Si dans un délai de vingt et un (21) jours à compter de l'envoi de sa réclamation, le Bénéficiaire n'a pas de réponse ou la réponse à sa demande ne le satisfait pas, il pourra alors saisir la Commission de Médiation Franchise-Consommateurs (MFC) dont les coordonnées se trouvent sur le site www.agedorservices.com.

En cas d'échec de la médiation le Bénéficiaire pourra saisir la justice.

La liste des personnes qualifiées en cas de litige sur le département est remise en complément du livret d'accueil remis au bénéficiaire. Tout différend touchant à l'interprétation ou à l'exécution du Contrat sera porté devant le tribunal compétent.

